

Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich
29, rue Benjamin Franklin
L – 1540 L u x e m b o u r g

Réf.: 82a/2010/5 CH
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 7 décembre 2011

Madame,
Monsieur,

Je me permets de revenir par la présente à votre courrier du 27 novembre 2011, relatif à une modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier (PAP) « Hinter den Gärten » couvrant une partie de terrain sis aux abords de la rue Ludwig Van Beethoven, inscrit au cadastre de la section HoC de Gasperich, Commune de Luxembourg sous le numéro 84/2397, d'une contenance totale d'environ 16 ares,

pour vous informer que la décision du conseil communal du 21 novembre 2011, portant approbation provisoire de cette modification du PAP, sera affichée pendant 30 jours complets, à partir du 12 décembre 2011, à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance.

En application de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les objections contre ladite décision doivent être présentées dans ce délai de trente jours, par écrit, au collège des bourgmestre et échevins, ceci sous peine de forclusion.

En même temps, je fais suite à votre demande et je joins une copie de la délibération du conseil communal du 21 novembre 2011 ainsi que photocopie (format DinA3) de la partie graphique, de la partie écrite ainsi que du rapport justificatif en relation avec la modification du PAP. Les pièces originales sont affichées à la maison communale, au vœu de la loi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

